



CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2021 18 HEURES 30 COMPTE RENDU

Présents : Michel PEDERENCINO, Jean-Luc VANDENBEUCK, Evelyne COYAUX, Vincent JEANMOUGIN, Priscilla LEGRAND, Henri DAZIN, Eric DESENCLOS, Christophe BLERVAQUE, Catherine PARENT (arrivée à 18h36), Audrey MELONI, Pauline CANVA, Alain DRUELLE, Emmanuel LASSON,

Représentées : Cathy DELOFFRE (par Alain DRUELLE)

Absente : Murielle BERNARD

Secrétaire : Vincent JEANMOUGIN

Le conseil municipal adopte à l'unanimité de ses membres présents et représentés le compte rendu du conseil municipal en date du 1^{er} juillet 2021 et du 21 octobre 2021.

IJ FINANCES

1-1 Provision pour créances douteuses.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée délibérante que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R. 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Par soucis de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le CGCT rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses. Il est d'ailleurs précisé qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable.

D'un point de vue pratique, le comptable et l'ordonnateur doivent échanger leurs informations sur les chances de recouvrement des créances. L'inscription des crédits budgétaires puis les écritures de dotations aux provisions ne peuvent être effectuées qu'après concertations étroites et accords entre eux.

Dès lors qu'il existe, pour une créance donnée, des indices de difficulté de recouvrement ou d'une contestation sérieuse, la créance doit être considérée comme douteuse. Il faut alors constater une provision car la valeur des titres de recettes pris en charge dans la comptabilité de la collectivité est supérieure à celle attendue. Il existe donc potentiellement une charge latente si le risque se révèle qui, selon le principe de prudence, doit être traitée, par le mécanisme comptable de provisions, en tout ou partie, en fonction de la nature et de l'intensité du risque.

La comptabilisation des dotations aux provisions des créances douteuses (ou dépréciations) repose sur des écritures semi-budgétaires (droit commun) par utilisation en dépense du compte 6817 (dotation aux provisions/dépréciations des actifs circulants).

Soucieuse d'avoir une gestion comptable fiable, sincère et transparente, la commune de FERIN souhaite mettre en œuvre une provision pour créances douteuses. A ce titre, elle travaille en étroite collaboration avec Madame la Trésorière de SIN LE NOBLE sur sa mise en place.

Compte tenu de la volumétrie des restes à recouvrer, la méthode choisie pour la commune de FERIN en concertation avec la Trésorerie est celle d'une analyse au cas par cas. Le taux de dépréciation forfaitaire est fixé à 16 %.

Le montant de cette provision s'élève à 205,29 € correspondant au tableau suivant :

Exercice	Montant des créances	Taux dépréciation	Montant de provisions à constituer
2012	161,65 €	16 %	25,86 €
2013	136,80 €	16 %	21,89 €
2016	396,20 €	16 %	59,94 €
2017	105 €	16 %	16,80 €
2018	452,71 €	16 %	75,63 €
2019	32,30 €	16 %	5,17 €
TOTAL			205,29 €

Cette provision pourra faire l'objet d'une reprise au compte 7817 (reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants) si la créance est éteinte ou admise en non-valeur, ou si la provision est devenue sans objet ou si le risque présenté est moindre. Cette reprise devra faire l'objet d'une délibération pour l'acter.

Où cet exposé

le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés

DECIDE

- d'accepter la création d'une provision pour créances douteuses et de déterminer au cas par cas les créances devant faire l'objet de cette provision, en concertation avec la Trésorerie de SIN LE NOBLE ;
- de fixer le montant de la provision pour créances douteuses imputée au compte 6817 (dotation aux provisions/dépréciations des actifs circulants) à 205,29 € correspondants à 16 % des créances non encaissées dont les débiteurs sont en difficultés ;
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette provision.

1-2 Décision modificative n°1

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la délibération de provision pour créances douteuses nécessite la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement

Imputation	Désignation	BP	DM	Nouveau budget
6817 Dépenses d'ordre	Dotations aux provisions pour créances douteuses	0 €	206 €	206 €
65888 Dépenses réelles	Autres	1 537 562,84 €	-206 €	1 537 356,84 €

Recettes d'investissement

Imputation	Désignation	BP	DM	Nouveau budget
10222 Recettes réelles	FCTVA	59 000 €	-206 €	58 794 €
15 recettes d'ordre	Provisions pour risques et charges	0 €	206 €	206 €

Où cet exposé
le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés

ACCEPTE

- La proposition de décision modificative n°1.

18h36 : arrivée de Madame Catherine PARENT

II] Projet de Rénovation de la rue du 11 novembre.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de rénovation de la rue du 11 novembre.

La Commune de FERIN s'engage dans des travaux de réfection de la Rue du 11 Novembre afin de mettre en sécurité les déplacements piétons.

En effet, cette rue est dépourvue d'assainissement pluvial, de stationnement proprement dit et surtout d'une circulation piétonne sécurisée et normalisée.

La Commune décide d'aménager cette rue en complément de l'effacement des réseaux. De plus, la Commune profite de ces travaux pour améliorer également le traitement des eaux pluviales de surface.

Le projet consiste en :

- La création d'un réseau d'assainissement pluvial avec une chaussée structure réservoir.
- La réfection totale de la borduration.
- La réfection de la couche de roulement de la voirie et création de stationnement.
- La création d'un cheminement piéton en pavés grès scié qui sera conforme aux prescriptions d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.
- La réalisation d'espaces verts engazonnés.

Au vu des aménagements qualitatifs choisis pour ces travaux, cela rendra le cadre de vie des riverains plus agréable, plus attractif et plus fonctionnel (trottoir et voirie au même niveau – présence d'un caniveau 3 rangs en pavés facilitant le déplacement des personnes à mobilité réduite).

L'ensemble de ces aménagements permettra un cheminement piéton sécurisé et une circulation des véhicules plus aisée, également conforté par la mise en place de nouveau mât d'éclairage public à LED permettant la sécurisation des lieux.

Enfin, le cadre de vie des riverains sera nettement amélioré notamment par la gestion des eaux pluviales (disparition des flaques d'eau sur la chaussée) et d'un aménagement neuf.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter, le Département pour l'octroi d'une subvention au titre de l'Aide Départementale Villages et Bourgs 2022 classique et l'Aide Départementale Villages et Bourgs 2022 voirie communale, l'Etat pour la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le projet et le financement.

Ouï cet exposé

le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés

DECIDE

- D'approuver le projet de rénovation de la rue du 11 novembre
- De faire les demandes de subvention auprès des différents partenaires
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents liés.

III] Subvention projet de rénovation de la rue du 11 novembre

3-1 Demande de DETR

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de rénovation de la rue du 11 novembre.

Ce projet est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre des travaux de voirie et au titre des travaux participant à la transition écologique.

Considérant que le projet est conforme à la circulaire préfectorale du 10 novembre 2021, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la D.E.T.R 2022.

Travaux éligibles	Montant subventionnable	Pourcentage
Travaux de voirie	95 020 €	30%
Transition écologique	8 400 €	45%

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la demande de D.E.T.R. 2022.

Où cet exposé
le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés

DECIDE

- De solliciter pour ce projet une subvention au titre de la D.E.T.R. 2022
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents liés.

IV] JEUNESSE

4.1 Dates ALSH été 2022

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Evelyne COYAUX, Adjointe au maire.

Madame Evelyne COYAUX informe le conseil municipal que l'école se termine le jeudi 7 juillet 2022 après les cours. Evelyne COYAUX propose de commencer le centre aéré le lundi 11 juillet 2022 jusqu'au vendredi 29 juillet 2022 pour 120 enfants. Monsieur Romain BOLDO sera le directeur.

Madame Evelyne COYAUX propose également de faire un centre aéré au mois d'août, de deux semaines, pour 50 enfants. Madame Aurélie DELEAU sera la directrice.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition.

Où cet exposé
le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés

AUTORISE

- L'ouverture de l'ALSH du 11 au 29 juillet 2022 pour 120 enfants
- L'ouverture de l'ALSH du 1^{er} au 12 août 2022 pour 50 enfants

4.2 Modification tableau des effectifs

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Evelyne COYAUX.

Madame Evelyne COYAUX explique qu'en raison des besoins et afin de répondre à un travail correspondant à un accroissement d'activité qui existe au service jeunesse de la collectivité, il conviendrait de modifier le poste d'adjoint d'animation à temps non complet par un poste à temps complet.

Madame Evelyne COYAUX propose de recruter un agent contractuel à temps complet pour une durée d'un an afin d'assurer les missions suivantes :

- Conseil municipal des jeunes : Réunions mensuelles, réunions de travail et préparation administrative.
- Suivi des projets du conseil municipal (rendez-vous avec des partenaires, suivi des jeunes dans leurs recherches ...)
- ALSH : petites vacances/ grandes vacances juillet-Août /camps d'ados
- Foyer jeunes : Mercredi et samedi
- Organisation de la journée du sport
- Sorties Hors centre aéré lors de la 2ème semaine des vacances
- Préparation et participation aux activités du SIRA (ex : WE Rétro graming)
- Suivi administratif : Convocations, courriers, dossiers, budgets ...
- Ajout possible d'une garderie animée et soutien aux devoirs

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la création de ce poste.

Où cet exposé

le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés

DECIDE

- De recruter un agent contractuel, adjoint d'animation, à temps complet.

V] Adoption du rapport de la commission des transferts de charges

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Luc VANDENBEUCK.

Monsieur Jean-Luc VANDENBEUCK expose que Douaisis Agglo a réuni sa commission locale des transferts de charges le 12 octobre 2021 afin d'acter le gel de la restitution sur 20 années aux communes des transferts de charges liés à la gestion des ordures ménagères.

Cette restitution avait été arrêtée le 28 avril 2016 dans un contexte de stabilité des coûts de traitement des ordures ménagères. Face à l'augmentation importante du coût de traitement des ordures ménagères, Douaisis Agglo a dû se résoudre à stopper ces restitutions afin de ne pas mettre en péril ses finances.

Monsieur le Maire propose, après lecture de ce rapport, d'approuver les termes de celui-ci et d'en informer la Commission locale des transferts de charges de Douaisis Agglo.

Où cet exposé

le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés

APPROUVE

- Les termes du rapport émis par la Commission Locale des Transferts de Charges de Douaisis Agglo.

VII] QUESTIONS DIVERSES

1) Commission Jeunesse

- Il reste 7 places pour le séjour hiver.
- Cinq jeunes ont passé le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA), deux en formation de base et trois en perfectionnement.
- Le Conseil Municipal des Jeunes se rendra à l'assemblée nationale mercredi 8 décembre. Il sera accompagné de Madame Pauline CANVA et de Monsieur Vincent JEANMOUGIN.
- La deuxième réunion du Conseil Municipal des Jeunes se déroulera le vendredi 10 décembre.
- Le Conseil Municipal des Jeunes a présenté le projet de création d'un festival jeunesse pour obtenir une subvention auprès de la MSA.
- Les 30 avril et 1^{er} mai, la commune en partenariat avec les SIRA organise le rétrogaming salle du Chaudron. Il y aura aussi un skatepark éphémère et la présence de Youtubeur sur le thème d'Harry Potter.
- Le concours de citrouille a été une réussite avec 17 participants. Madame Evelyne COYAUX remercie Mesdames Pauline CANVA et Catherine PARENT pour l'organisation de cet évènement.

2) Eglise

Une nouvelle sonorisation a été installée jeudi 2 décembre à l'église Saint Amand de FERIN.

3) Parking rue de l'alliance

L'entreprise Jean Lefebvre a commencé les travaux de réalisation du parking rue de l'alliance. Ce parking sera de onze places.

4) Noël

- Les illuminations de Noël ont été allumées mercredi 1^{er} décembre 2021.
- Le marché de Noël se tiendra les 4 et 5 décembre. Un mapping aura lieu samedi soir sur l'église de FERIN.
- Le concours des maisons illuminées est renouvelé cette année.
- La distribution des colis des Aînés aura lieu le vendredi 10 décembre de 14h à 18h.

- La distribution des colis des enfants aura lieu le vendredi 17 décembre au matin en présence du père Noël.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h02.

Affiché le 07/12/2021

*M. PEDERENCINO
Maire*



Vu, le secrétaire de séance, Monsieur Vincent JEANMOUGIN

Les membres du Conseil Municipal,

Michel PEDERENCINO	Jean-Luc VANDENBEUCK
Evelyne COYAUX	Priscilla LEGRAND
Henri DAZIN	Eric DESENCLOS
Christophe BLERVAQUE	Catherine PARENT
Audrey MELONI	Pauline CANVA
Murielle BERNARD	Alain DRUELLE
Cathy DELOFFRE	Emmanuel LASSON